



SYTRAL

syndicat mixte des transports
pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

Jeudi 26 janvier 2012

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 26 janvier 2012

■ **Tarifs 2012 : répercussion de la hausse de la TVA sur la grille tarifaire TCL**

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2011, le SYTRAL a fixé les tarifs TCL 2012, avec une évolution moyenne basée sur le niveau de l'inflation attendue, soit 2%. La loi de finance rectificative du 28 décembre 2011 a fixé le taux de TVA sur les tarifs des transports publics à 7% à compter du 1^{er} janvier 2012, contre 5,5% auparavant. La TVA perçue sur les titres de transport étant intégralement reversée à l'Etat, cette mesure entraîne pour le SYTRAL une perte de recettes annuelle de 2,4M€ HT (valeur 2012).

Afin de ne pas pénaliser les capacités de développement du réseau, la Commission tarification du SYTRAL a retenu à l'unanimité le principe de répercuter cette hausse du taux de TVA sur les abonnements grand public, puisque ceux-ci sont en grande majorité (environ 80%) pris en charge à 50% par l'employeur par le biais de la prime transport.

Cette mesure entraîne la hausse tarifaire suivante sur les abonnements grand public, à compter du 1^{er} mars 2012 :

- Pass Partout (abonnement mensuel) : 55,00€ contre 52,50€ au 1^{er} janvier 2012, soit + 2,50 €
- City Pass (abonnement annuel) : 52,60€ contre 50,20€ au 1^{er} janvier 2012, soit + 2,40 €
- City Pass PDE : 48,00€ contre 45,80 au 1^{er} janvier 2012, soit + 2,20 €

Le comité syndical approuve ces nouveaux tarifs.

■ **Réalisation des Petits aménagements de voirie (PAV) - Convention 2012**

Le programme des PAV comprend des opérations d'améliorations des conditions de circulation des bus et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le comité syndical approuve le programme global d'aménagements de voirie pour l'année 2012 pour un montant de 6 M€ HT.

■ **Plan de Déplacements d'Administration et d'Entreprise**

Le comité syndical approuve les propositions de conventions avec :

- la Direction interdépartementale des Routes Centre-Est,
- la Direction départementale des territoires du Rhône,
- le centre Léon Bérard
- la direction des services informatiques de Rhône-Alpes Est Bourgogne

■ **Commerces métro –Renouvellement de conventions d'occupation du domaine public**

Lors de sa séance du 12 novembre 2009, le Comité Syndical a délibéré sur la définition de principes de politique de commerces et de services sur le réseau TCL. Cette politique prévoit notamment de proposer aux commerçants déjà implantés sur le réseau de renouveler leur convention d'occupation du domaine public, sous réserve de procéder à des travaux afin de moderniser l'image des commerces du réseau.

Le comité syndical approuve les conventions avec la boulangerie de la station Grange Blanche (5 ans) et la pharmacie du pôle d'échanges de Laurent Bonnevey (7 ans).



SYTRAL

syndicat mixte des transports
pour le rhône et l'agglomération lyonnaise

communiqué de presse

■ **Plan Energie Climat du Grand Lyon – Plan d’actions partenarial – Autorisation de signature**

Le 18 décembre 2007, le conseil de communauté du Grand Lyon a adopté à l’unanimité la délibération cadre du Plan Energie Climat. A l’horizon 2050, l’objectif est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Depuis 2009, le SYTRAL participe à la démarche Plan Energie Climat.

Aujourd’hui un plan d’actions est défini : réduction de la consommation d’énergies, d’eau, de déchets...

Le comité syndical approuve la valorisation du Plan d’actions partenarial.

■ **Projet de Schéma Régional Rhône-Alpes du Climat, de l’Air et de l’Energie**

Le comité syndical émet un avis positif sur le schéma régional. Il souligne l’importance des coûts d’investissement et d’exploitation générés par le développement de l’offre de transport collectif et pose la question des nouvelles sources de financement.

■ **Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - modification de l’accès au site CETE/IFSTTAR à Bron**

Le comité syndical approuve la convention relative à la réalisation des travaux de modification de l’accès du site regroupant près de 800 salariés, afin de l’améliorer. La participation du SYTRAL s’élève à 100 000€ sur les 450 000€ engagés.

■ **Prolongement de la ligne B du métro à Oullins – Convention d’occupation temporaire du domaine public fluvial à conclure avec Voies Navigables de France**

Le SYTRAL procède actuellement à l’extension de la ligne B de métro de son terminus « Stade de Gerland » jusqu’à la Gare SNCF de Oullins.

VNF et le SYTRAL se sont rapprochés afin de convenir d’un projet de convention relatif à l’occupation temporaire du domaine public fluvial pour les besoins de la construction d’un puits d’accès de secours de ventilation, le local eaux usées et la réalisation d’un accès piétons/vélo.

Le comité syndical approuve la convention.